**RÉPUBLIQUE-UNIE DE TANZANIE**



VOLUME 1

**ÉVALUATION ENVIRONNEMENTALE ET SOCIALE DU PROJET DE PÔLE DE TRANSFORMATION AGRO-INDUSTRIELLE (APH) SUR LE SITE TANGANYIKA PACKERS, CONSEIL MUNICIPAL DE SHINYANGA, RÉGION DE SHINYANGA**

|  |  |
| --- | --- |
| **Consultants :****Dr Alphonce TIBA,** **Expert en environnement — Tanzanie**First Floor, Kibo Commercial Complex, Tegeta, New Bagamoyo Road, **P.O.BOX 67441, Dar es-Salaam,** **Tanzanie** Courriel :ayutiba@gmail.com | **Promoteur :****SECRÉTAIRE PERMANENT** Services du Premier ministre Ville de MtumbaP.O.BOX 980DODOMA, TanzanieCourriel : ps@pmo.go.tz |
| **DATE DE SOUMISSION  : 9 février 2022** |

**RÉSUMÉ ANALYTIQUE**

Dans le cadre de son programme de développement à moyen terme, à savoir la Troisième phase du Plan de développement quinquennal (2021/2022 - 2025/2026), le gouvernement de la République-Unie de Tanzanie a prévu une augmentation significative de la production agroalimentaire du pays. Il s’est donc engagé à aménager et à exploiter un Pôle de transformation agro-industrielle (mégapole de transformation industrielle) sur un terrain d’environ 226 acres dans la ville d’Old Shinyanga, dans la juridiction du conseil municipal de Shinyanga, district de Shinyanga, région de Shinyanga, en Tanzanie. Le Pôle se trouve sur le côté droit de la route reliant Shinyanga à Old Shinyanga, à une dizaine de kilomètres du centre de la municipalité de Shinyanga. Le Pôle, également connu sous le nom de parc agro-industriel, parc agroalimentaire ou méga parc alimentaire, vise à concentrer les activités agro-industrielles dans les zones à fort potentiel agricole, afin de stimuler la productivité et de combiner la production, la transformation et la commercialisation de certains produits agricoles. Le Pôle prévu est une idée de la Banque africaine de développement (BAD), dans le cadre de sa stratégie « Nourrir l’Afrique », qui vise à créer des zones spéciales de transformation agro-industrielle (SAPZ) qui abriteront des mégapoles de transformation industrielle, des centres de transformation agricole (ATC), des centres de regroupement de produits agricoles (AC) et des centres de concentration de poisson (FAC).

Les SAPZ devraient permettre d’accélérer l’industrialisation de l’agriculture par le développement d’infrastructures de transformation de produits agricoles qui contribueront à améliorer les revenus et à accroître les possibilités d’emploi dans les zones rurales, en particulier pour les jeunes.

Les Services du Premier ministre assurent la coordination de ce projet pour le compte des ministères de l’Agriculture, de l’Élevage et des Pêches. Parmi les autres ministères intéressés par ce projet figurent le ministère du Commerce et de l’Industrie, le ministère du Travail et de l’Emploi et le ministère en charge des questions de genre et d’inclusion. Il est prévu de créer une structure ad hoc pour administrer la zone agro-industrielle.

Nom du promoteur et coordonnées.

Secrétaire permanent

Services du Premier ministre

 Ville de Mtumba

P.O.BOX 980

DODOMA, Tanzanie

Courriel : ps@pmo.go.tz

**Noms et adresses des experts ayant réalisé l’étude d’impact environnemental :** Dr Alphonce TIBA, PhD ;( **Volume I : APH**) ;M. Maisory Chacha (**Volume II : 10 AC et AFC**) et Dr Rosemary Mwaipopo, PhD ; (**Volume III : les ATC)**.

Experts en environnement agréés — Tanzanie

First Floor, Kibo Commercial Complex, Tegeta,

New Bagamoyo Road, Tegeta,

**P.O.BOX 67441, Dar es-Salaam, Tanzanie.**

Courriel : [ayutiba@gmail.com](file:///C%3A%5CUsers%5CSUL105645%5CDownloads%5Cayutiba%40gmail.com)

*Brève description de l’environnement du projet*

Le terrain réservé par le gouvernement à la transformation agro-industrielle date de l’époque de Tanganyika Packers Limited (TPL), c’est pourquoi le site est connu sous le nom de Tanganyika Packers. Le site est actuellement administré par l’État à travers la direction du Trésor. L’étude d’impact environnemental a pris en compte l’impact de l’aménagement et de l’exploitation du parc de transformation industrielle sur l’environnement physique, l’écologie, l’environnement socioéconomique et culturel et les aspects importants liés à la santé, la sécurité et la gestion des risques. Les impacts négatifs ont été identifiés et des mesures d’atténuation appropriées ont été recommandées pour réduire au maximum les impacts négatifs du projet et en renforcer les effets positifs.

Un plan de gestion des impacts a été préparé. L’étude a suffisamment pris en compte les aspects environnementaux et socioéconomiques de ce projet, comme le prévoyaient les termes de référence convenus. Elle a donc été réalisée conformément aux procédures de gestion des risques de la BAD et à la loi tanzanienne sur la gestion de l’environnement (règlements relatifs à l’étude d’impact environnemental et à l’audit) de 2005 et son texte d’amendement de 2018.

*Les parties prenantes et leur implication dans l’étude d’impact environnemental*

Les parties prenantes, du niveau national au niveau local, ont été impliquées dans une série de missions, d’études de faisabilité et d’ateliers de validation organisés par le promoteur en collaboration avec des partenaires financiers tels que l’Organisation des Nations Unies pour le développement industriel (ONUDI) et la Banque africaine de développement (BAD). Au niveau régional, le Secrétariat administratif régional (SAR) de Shinyanga ainsi que des conseillers principaux et des responsables du district et du conseil municipal de Shinyanga ont participé à des discussions de groupe au cours desquelles ils ont présenté leurs avis et propositions. Les parties prenantes au niveau des départements, des municipalités et des villages, en particulier celles qui sont directement affectées par le projet prévu, ont participé à une discussion de groupe au cours de laquelle elles ont présenté leurs avis, préoccupations et attentes concernant ce projet très attendu dans leur localité.

*Raison pour laquelle certains impacts ne sont pas pris en compte*

Le projet n’est qu’à l’étape préliminaire de sa conception (études de faisabilité). Il faudra donc procéder à d’autres évaluations d’impact, en particulier lors des études d’impact environnemental et social spécifiques au site à l’étape des travaux de construction.

*Parties prenantes consultées*

Au niveau national, les résultats de l’examen des divers documents liés à ce projet, tels que l’aide-mémoire, l’étude de faisabilité, les ateliers de validation organisés conjointement par les Services du Premier ministre en collaboration avec les promoteurs du projet (BAD et ONUDI) conformément aux règlements du Conseil national de gestion de l’environnement (NEMC), ont fait apparaître différents points de vue et diverses préoccupations et propositions concernant la conception et la durabilité des infrastructures prévues dans la SAPZ.

Au cours de l’étude, le consultant a pris attache avec les structures publiques de la région de Shinyanga, notamment le Bureau du secrétaire administratif régional et ses conseillers techniques en matière d’agriculture, d’élevage, d’environnement et d’économie. Au niveau du district, des consultations ont été menées avec le commissaire du district de Shinyanga et d’autres hauts fonctionnaires du district, tels que le secrétaire administratif et le préfet du département d’Old Shinyanga, qui a été choisi comme site d’implantation du projet. Des consultations ont également été menées au niveau des municipalités et des villages avec des responsables, les chefs de village et les membres des conseils d’Ihapa et de Seseko, deux villages qui se trouvent dans les environs de la zone du projet et qui sont susceptibles être directement affectés par les activités prévues.

*Résultats des consultations publiques*

Les parties prenantes consultées avaient des avis différents sur le pôle prévu. Les parties prenantes au niveau des municipalités et des villages étaient préoccupées par l’étendue des terres qui devaient être utilisées pendant les travaux de construction, le terrain ayant par le passé fait l’objet de litige après son abandon par Tanganyika Packers. Les éclaircissements apportés par les responsables de la région et du district, ainsi que les conceptions préliminaires présentées, ont clairement montré que les communautés n’étaient pas touchées puisque les plans n’affectaient pas les habitants des villages. Le consultant, accompagné de responsables, a visité quelques villages autour du site et a confirmé que les habitations n’étaient pas dans l’emprise du projet.

*Description des principaux impacts*

* Élargissement des perspectives d’emploi pour les personnes qualifiées et sous-qualifiées parmi les membres de la communauté et dans les districts avoisinants.
* Afflux important de personnes à la recherche d’un emploi dans la zone du projet, entraînant l’insécurité et une forte demande de logements.
* Production de déchets — production importante de déchets solides et liquides ayant des effets négatifs pendant les phases de construction et d’exploitation. La phase d’exploitation entraînera notamment une augmentation de la production de déchets du fait des activités de transformation.
* Des problèmes de sécurité et de santé au travail se présenteront, tels que des accidents, la pollution de l’air, des risques accrus d’infections au VIH/SIDA, en particulier pendant les phases de construction et d’exploitation, en raison de l’augmentation des interactions humaines résultant de l’afflux de main-d’œuvre et des activités économiques.
* Par ailleurs, les activités de commercialisation de produits agricoles bruts et de matières premières dans les districts et les régions du projet connaîtront une hausse significative, ce qui entraînera une augmentation de la production agricole.
* L’augmentation de la production agricole devrait entraîner une hausse des revenus des ménages et une amélioration des conditions de vie des communautés, en particulier durant la phase opérationnelle du projet.
* Les produits agrochimiques pourraient en outre être utilisés de manière accrue du fait de l’augmentation de la production agricole, avec pour conséquences, une pollution des sols et de l’eau.

*Gestion environnementale et sociale*

Un plan détaillé visant à remédier aux effets ci-dessus a été élaboré.

* Afin d’élargir les perspectives d’emploi pour les personnes qualifiées et sous-qualifiées de la communauté et des districts avoisinants, il a été proposé de sensibiliser les communautés locales et leur permettre de tirer parti des possibilités offertes à travers des mécanismes d’apprentissage par la pratique et des formations.
* S’agissant de l’afflux prévu de personnes dans la localité à la recherche d’un emploi, qui pourrait entraîner l’insécurité et une forte demande de logements, il est proposé au conseil municipal de Shinyanga de mettre à disposition un plus grand nombre de sites viabilisés dans la localité pour permettre aux personnes dans le besoin de se procurer une parcelle et d’y construire une maison. En ce qui concerne la question de la sécurité, le promoteur doit travailler en étroite collaboration avec les structures publiques concernées. Old Shinyanga dispose d’une base militaire, ce qui renforce la sécurité dans la zone.
* Concernant la production de déchets, l’impact majeur est lié à la production de déchets solides et liquides pendant la phase opérationnelle. Il s’agit de la phase de transformation des différents produits finaux. L’étude de faisabilité contient une proposition judicieuse qui recommande la mise en place de mécanismes appropriés pour traiter tous les déchets prévus pendant la durée de vie du projet. Elle est correctement détaillée dans ce rapport.
* Concernant la sécurité et la santé au travail, les problèmes tels que les accidents, la pollution de l’air et le VIH/SIDA s’accentueront pendant la phase de construction et d’exploitation. Des mesures d’atténuation appropriées ont été mises en place, notamment en veillant à ce que le Pôle soit enregistré auprès de l’OSHA (organisme de santé et de sécurité au travail) en tant que lieu de travail, en fournissant des équipements de protection appropriés et en proposant régulièrement des conseils et des tests volontaires, comme le prévoit la loi sur le travail et les relations professionnelles.
* La demande de matières premières au sein de la communauté et dans les zones d’approvisionnement augmentera considérablement pendant la phase opérationnelle en raison du marché créé par le Pôle, ce qui se traduira par une hausse de la production et de l’utilisation de produits agrochimiques. Il est recommandé d’améliorer les possibilités offertes en intensifiant les services de vulgarisation agricole et en subventionnant les produits, afin de permettre aux ménages de produire davantage dans un environnement résilient au changement climatique.

*Évaluation des ressources*

Comme présenté ci-dessous, un investissement de 459 220 000 USD est prévu pour rendre la SAPZ opérationnelle. Le budget spécifique pour l’APH n’a pas été clairement indiqué, mais des précisions seront fournies lors de la préparation de nouveaux devis. Des détails seront également apportés sur les infrastructures internes de l’APH à ce moment précis. Selon l’étude de faisabilité, de nombreuses infrastructures externes à l’APH sont en place à Shinyanga, puisque les routes qui desservent les ATC prévus sont déjà opérationnelles.

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| **Composante**  | **Description**  | **Montant (USD)** |
| 1 | Aménagement des infrastructures agro-industrielles  | 96 220 000,00 |
| 2 | Infrastructures externes construites par des organismes publics — TARURA/TANROADS | 2 000 000,00 |
| 3 | Leviers de développement de l’écosystème | 18 000 000,00 |
| 4 | Investissement du secteur privé | 343 000 000,00 |
| **TOTAL** | 459 220 000,00 |

Source : BAD - Termes de référence 2021

*Déclassement*

Ce pôle ne sera pas déclassé en une seule fois en raison de la présence de diverses zones de transformation dans le parc. Cependant, si le déclassement s’impose, un plan dédié sera élaboré et remis au NEMC pour sa mise en œuvre.